

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE



**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°18- 01 - 01**

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
DÉPARTEMENTAL**

n°CD_17_1079 22 décembre 2017

ISSN : 1957-4339

Le Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Madame Sophie PANTEL, Présidente.

Le quorum étant atteint, la séance s'est ouverte à 11 h 00

Présents à l'ouverture de la séance : Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Guylène PANTEL, Sophie PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Laurent SUAOU, Patrice SAINT-LEGER, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

Absents excusés à l'ouverture de la séance :

Pouvoirs : Robert AIGOIN, ayant donné pouvoir à Michèle MANOA,

Assistaient également à cette réunion :

Thierry	BLACLARD	Directeur général des services
Frédéric	ALIX	Directeur adjoint des mobilités, des aménagements numériques et des transports
Patrick	BOYER	Directeur des mobilités, des aménagements numériques et des transports
Gilles	CHARRADE	Directeur Général Adjoint des services de la Solidarité Territoriale
Isabelle	DARNAS	Directrice du Développement Éducatif et Culturel
Louis	GALTIER	Directeur de la Médiathèque Départementale de la Lozère
Jérôme	LEGRAND	Directeur de l'Ingénierie Départementale
Guillaume	DELORME	Directeur adjoint de l'Ingénierie Départementale
Lætitia	FAGES	Directrice de l'Attractivité et du Développement
Nadège	FAYOL	Directrice des Affaires Juridiques, de la Commande Publique et de la Logistique
Marie	LAUZE	Directrice adjointe des Solidarités
Yannick	AGUILHON	Directeur du lien social
Sophie	MONTEL	Directrice de cabinet
Martine	PRADEILLES	Directrice des Ressources Humaines, des Assemblées et des Finances

DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE
SOMMAIRE DU RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du Vendredi 22 décembre 2017

- 11h00 -

COMMISSION : Finances et gestion de la collectivité

N° CD_17_1079 : Finances : communication du rapport de la Chambre p.4
Régionale des Comptes sur la gestion du CDT de la
Lozère



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE
Conseil Départemental
Séance du 22 décembre 2017

Commission : Finances et gestion de la collectivité

Objet : Finances : communication du rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion du CDT de la Lozère

Dossier suivi par Ressources Humaines, Assemblées, Finances - Assemblées et Comptabilité

Le Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 11h00

Présents : Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bernard DURAND, Bruno DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Guylène PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

Pouvoirs : Robert AIGOIN ayant donné pouvoir à Michèle MANOA.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU les articles L243-4 et L 243-6 du Code des juridictions financières ;

CONSIDÉRANT le rapport n°702 intitulé "Finances : communication du rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion du CDT de la Lozère" en annexe ;

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission « finances et gestion de la collectivité » du 18 décembre 2017;

ARTICLE 1

Prend acte, en qualité d'organisme ayant apporté un concours financier à l'organisme contrôlé, de la communication du rapport d'observations définitives arrêtées par la Chambre régionale des comptes sur la gestion du Comité départemental de Tourisme, pour la période 2010 à 2016.

ARTICLE 2

Indique que ce rapport, après débat, a fait l'objet des remarques suivantes :

- une partie des observations faites par la Chambre fait l'objet déjà de mesures de rétablissements depuis 2015 notamment sur la gouvernance, sur ses missions et leur évaluation, sur le fonctionnement général, sur les statuts... et précise que les élus de la majorité saluent le travail engagé par la Présidente du Comité départemental de Tourisme ;
- l'unité économique entre le Comité Départemental du Tourisme et la SELO interpelle fortement les élus du Département qui s'interrogent sur ce maintien afin d'éviter pour l'avenir tout risque juridique et des « confusions des genres » et souhaitent un éclairage juridique sur ce point,
- concernant la gestion des ressources humaines, le Conseil départemental prend acte que le Comité départemental de Tourisme se fera appuyer par un cabinet d'expertise pour déterminer les suites à donner aux préconisations du rapport de la Chambre régionale et à la récupération des éventuels indus versés. La situation de l'ancien directeur a été évoquée de même que les sommes qui apparaissent comme indues.

ARTICLE 3

Précise que la Présidente du Conseil départemental s'engage à tenir informée son Assemblée de l'évolution et des suites que le Conseil d'administration du CDT donnera à ce dossier.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL

Annexe à la délibération n°CD_17_1079 du Conseil Départemental du 22 décembre 2017 : rapport n°702 "Finances : communication du rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion du CDT de la Lozère".

La Chambre régionale des comptes Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées a examiné la gestion du Comité départemental de Tourisme pour la période 2010-2016.

Ce rapport a été notifié au CDT le 19 octobre 2017 qui l'a examiné lors de son conseil d'administration du 5 décembre dernier.

Le Département, en qualité d'organisme ayant apporté un concours financier à l'organisme contrôlé a été également destinataire de ce rapport.

En application des dispositions du code des juridictions financières, je vous communique donc, pour information, les observations définitives arrêtées par la Chambre régionale des comptes sur la gestion du Comité Départemental de Tourisme de la Lozère pour les exercices 2010-2016.

Je vous demande donc de bien vouloir prendre acte de ce rapport d'observations définitives qui doit donner lieu à un débat.